

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

Séance du 16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le 16 juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etaient présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS – Didier KLYSZ - Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON-DUBOSC – Jean-Louis PIQUEPE – Géraldine BON GONELLA – Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Françoise BARBASTE – Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Rocio BURMESTER – Thierry ÇAMALBIDE – Vanessa GILBERT – Anne BORRIELLO – Anne-Claire CHUBERRE – Aurélien CASTRIC – Jean-François BRISSONNET – David SAINT-MELLION – Denise CORTIJO – Jean-Jacques URO - Muriel DUZERT

Etait absent : Gérard DIAZ

Ayant donné pouvoir : André GOIG à Louis FORTAS - Claire FLOUR à Anne BORRIELLO – Fabrice HENNION à Bruno COSTES - Marie-José VIVANCOS à David SAINT-MELLION – Bruno LHOSTE à Jean-François BRISSONNET

Secrétaire de séance : Géraldine BON GONELLA

7 Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Délibération n°201706DEAC38 « FINANCES »

Objet : Subventions 2017 aux associations

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année de nombreuses associations sont soutenues par la commune, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir au public.

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé un dossier de demande de subvention complet,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions, aux associations communales, pour l'exercice 2017.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que les dossiers de demande de subvention ont été examinés conformément aux critères retenus par le Conseil de la Vie associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-annexé. Les sommes allouées seront prélevées sur le chapitre 65 article 6574.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
29	23	28
Pour	Contre	Abstentions
28	0	0
Date de la convocation : 08/06/2017		
Date d'affichage : 09/06/2017		

Le Maire,


Bruno COSTES

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le 22 juin 2017
- publication le 22 juin 2017

Subventions 2017

ASSOCIATIONS		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT *	SUBVENTION PROJET *
1	ECOLE MATERNELLE du Bois de la Barthe COOPERATIVE SCOLAIRE	973,00 €	
2	ECOLE MATERNELLE Maurice Fonvieille COOPERATIVE SCOLAIRE	840,00 €	
3	ECOLE ELEMENTAIRE du Bois de la Barthe AMICALE LAIQUE	1 967,00 €	
4	ECOLE ELEMENTAIRE Maurice Fonvieille AMICALE LAIQUE	1 274,00 €	
5	ECOLE de La Salle - AEP	1 197,00 €	
6	ACTION ROLE-PLAY (ARPP)	200,00 €	
7	ADAPEI 31	120,00 €	
8	ADMR	500,00 €	
9	APF FRANCE	180,00 €	
10	AIKIDO	600,00 €	
11	APPRENDRE MALGRE LA MALADIE	285,00 €	
12	AMIS DE L'ORGUE - Orgues et Patrimoine de Pibrac	190,00 €	500,00 €
13	BASKET (MJC)	6 000,00 €	
14	BIEN ETRE EN MOUVEMENT	200,00 €	
15	BOUCLES D'OR	250,00 €	
16	CHASSE – ACCA	750,00 €	
17	CLINS D'OEIL	350,00 €	
18	CLUB 3° AGE – LE RAYON DE SOLEIL	1 100,00 €	
19	CLUB HIPPIQUE	650,00 €	
20	COQ BOUCONNE RUGBY	500,00 €	
21	CYCLO CLUB	1 450,00 €	
22	ENTRAIDE, TRAVAIL, PARTAGE	1 500,00 €	
23	FNACA	480,00 €	
24	FNAIR – INSUFFISANTS RENAUX	75,00 €	
25	GENEALOGIE ET HISTOIRE DE PIBRAC	200,00 €	
26	GROUPE VOCAL DE PIBRAC	700,00 €	
27	JARDIN NATURE PIBRAC	200,00 €	
28	JUDO	2 300,00 €	
29	KARATE	1 650,00 €	

30	MALLE AUX ARTS	850,00 €	
31	LE MONDE D'EVA	160,00 €	
32	LES AMIS DE TCHANFETHO	250,00 €	
33	MAROC	180,00 €	
34	MJC	20 000,00 €	
35	MJC – POSTE DE DIRECTEUR	25 000,00 €	
36	ECOLE DE MUSIQUE (MJC)	18 000,00 €	
37	PETANQUE	1 700,00 €	
38	PEUPLIERS – JARDINS FAMILIAUX	180,00 €	
39	PIBRACCUEIL	525,00 €	
40	PIBRAC FUTSAL Club	500,00 €	
41	PIBRAC RANDONNEE MONTAGNE	2 000,00 €	
42	PIBRAC ESCALADE SKI	1 150,00 €	
43	PIBRAC ENVIRONNEMENT	200,00 €	
44	PREVENTION ROUTIERE	120,00 €	
45	ROLLER SKATING	5 400,00 €	3 000,00 €
46	ROUND CLUB PIBRAC	1 700,00 €	
47	SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €	
48	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	600,00 €	
49	SOUVENIR FRANCAIS	140,00 €	
50	TENNIS	5 500,00 €	
51	TENNIS DE TABLE	500,00 €	
52	U.S. PIBRAC FOOTBALL	18 000,00 €	3 200,00 €
53	UNSS - COLLEGE	500,00 €	
54	VELO CYRAPTORS 31	200,00 €	
55	VIET VO DAO – TAI CHI PIBRAC	530,00 €	
56	VOCALYA	200,00 €	
57	YOGA TRADITIONNEL	250,00 €	
TOTAL		131 216,00 €	6 700,00 €

Les subventions totales allouées aux associations se composent :

- d'une part liée au fonctionnement, et
- * - d'une part liée à des projets portés par les associations. Les fonds des subventions liés aux projets sont alloués au fil de l'eau sous réserve d'établissement d'un dossier correspondant.

Seules les associations ayant complété leur dossier de demande sont éligibles aux subventions